

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020**

**Etaient présents** : Stéphanie MEVOLHON – Patrick JACQUET – Corinne SIRUGUE – Lionel BANDI – Alban JOURDHIER – Cécile AMIOT – Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE – Frédéric LHUILLIER – Emilie CLERCELET – Fernand GUIRAO – Virginie BEGIN – Stéphanie GAY – Myriam MOREAU, Florence PETRONE

**Excusée** :

**Absent(s)**:

**Secrétaire de séance**: Stéphanie GAY

Ouverture de la séance à 20h05

### **COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 26 MAI 2020**

Modification du compte rendu de la séance du 26 mai : il fallait lire :  
Election 2ème adjoint : bulletins blancs 0 – suffrages exprimés 15  
Le compte rendu de la séance du 26 Mai 2020 est adopté à l'unanimité.

#### **I – DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES**

##### **1 – Communauté de Communes « Rives de Saône ».**

Corinne SIRUGUE explique qu'avec les nouvelles dispositions, le village possédant moins de 1000 habitants (690), il n'y aura plus qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la Communauté de Communes. Ces nouvelles dispositions indiquent également que Le Maire est de droit, délégué titulaire. Le Maire indique qu'il ne souhaite pas être délégué. Afin de respecter l'ordre du tableau suite aux élections, et pour respecter le souhait du 1<sup>er</sup> Adjoint Patrick JACQUET de ne pas siéger, c'est donc Corinne SIRUGUE, 2<sup>ème</sup> Adjointe qui est désignée déléguée titulaire. Suivant l'ordre du tableau, Lionel BANDI 3<sup>ème</sup> Adjoint sera délégué suppléant.

Donc, conformément aux nouvelles dispositions en vigueur, les 2 délégués sont :

- Déléguée titulaire : Madame SIRUGUE Corinne, 2ème adjointe
- Délégué suppléant : Monsieur BANDI Lionel, 3<sup>ème</sup> adjoint

Le maire indique que, suite aux élections de la communauté de communes Rives de Saône, Mr Jean-Luc SOLLER a été réélu Président. 8 Vice-présidents ont été élus dont Corinne SIRUGUE, élue 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Le Maire indique également que les commissions au sein de la Communauté de Commune sont ouvertes aux Conseillers Municipaux. Ceux qui souhaitent participer aux commissions communautaires doivent se faire connaître en Mairie avant le 13 Juin 2020 pour une remise des candidatures à la Communauté de Communes le 14 Juin 2020 au plus tard.

**2 – CLETC** Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges à la communauté de commune). Cet organisme a pour but d'évaluer le coût du transfert d'une compétence entre La Communauté de communes et les communes, ou vice-versa (cession ou rétrocession), avant validation par le conseil communautaire.

Monsieur Lionel BANDI, seul candidat, est élu à l'unanimité.

### **3- SIVOS « CHARREY-ESBARRES-MAGNY ».**

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après appel à candidatures,

Les 3 délégués titulaires élus à l'unanimité sont :

- Madame MEVOLHON Stéphanie
- Monsieur JACQUET Patrick
- Mademoiselle CLERCELET Emilie

Après appel à candidatures,

Les 3 délégués suppléants élus à l'unanimité sont :

- Madame Myriam MOREAU
- Monsieur Frédéric LHUILLIER
- Monsieur Lionel BANDI

### **4 – S.B.V. Syndicat du Bassin de la Vouge.**

Depuis la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les représentants siégeant au comité syndical sont désignés uniquement par les intercommunalités (communautés de communes et métropole).

Une exception existe néanmoins pour 9 communes, de la communauté de communes Rives de Saône, dont Esbarres. En effet, celles-ci désignent encore un délégué pour chacune d'entre-elles.

Monsieur Patrick JACQUET, seul candidat, est élu à l'unanimité

### **5 – SICECO.**

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

Après appel à candidatures sont élus à l'unanimité :

- Monsieur JACQUET Patrick, Titulaire
- Monsieur JOURDHIER Alban, Suppléant

Pour information, l'élection du Président du SICECO est prévue lors de la réunion du 26 Juin 2020.

### **6 – Syndicat des Eaux de Seurre Val de Saône.**

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Après appel à candidatures, sont élus à l'unanimité :

- Titulaires :
- Monsieur MACAIRE Thierry
  - Monsieur JACQUET Patrick

Suppléant : - Monsieur Frédéric LHUILLIER

### **7 – Territoire numérique**

Organisme aidant à la dématérialisation, à la création des sites internet....

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Après appel à candidatures, sont élus à l'unanimité :

- Madame Corinne SIRUGUE, titulaire
- Monsieur Frédéric LHUILLIER, suppléant

### **8 – Correspondant défense.**

Le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense. Celui-ci est garant de la volonté de l'Etat de développer les relations et de garder le lien entre le Service des Forces Armées, le Ministère de la Défense, les Elus et les Concitoyens

Après appel à candidature Monsieur Thierry MACAIRE est élu à l'unanimité.

### **9- Souvenir Français.**

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire

Après appel à candidature Madame Stéphanie GAY est élue à l'unanimité.

### **10- Délégué Protection des données RGPD**

Monsieur Jean-Claude GUENEAU, seul candidat, est élu à l'unanimité.

### **11- Agent Technique Départemental**

Le Maire représente la commune dans cette instance.

Pour l'ensemble des délégations aux organismes extérieurs, le Maire rédigera les délibérations correspondantes.

## **II – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire informe qu'elle a pris les arrêtés concernant les délégations de signatures et de fonctions aux adjoints.

- Monsieur Patrick JACQUET 1<sup>er</sup> Adjoint a reçu délégation pour le suivi des dossiers concernant : les affaires agricoles, les fêtes et cérémonies, la gestion de la salle des fêtes communale et l'urbanisme.

- Madame Corinne SIRUGUE 2<sup>ème</sup> Adjointe a reçu délégation pour le personnel communal, la gestion des dossiers information et communication, les questions d'aménagement et cadre de vie et les affaires sociales

- Monsieur Lionel BANDI 3<sup>ème</sup> Adjoint a reçu délégation pour les travaux, la gestion du cimetière, la gestion de la zone de détente.

Les commissions de travail du conseil municipal sont constituées comme suit :

- **Commission De l'urbanisme** : La commune assure la gestion des dossiers d'urbanisme. L'instruction de ces demandes est assurée par le PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural).

Par conséquent, les demande d'urbanisme déposées en Mairie sont complétées et sont envoyées au PETR pour instruction.

Patrick Jacquet, adjoint délégué à l'urbanisme assure la gestion de ces dossiers.

La commission a pour rôle de régler les litiges éventuels qui peuvent se produire entre la Mairie et un administré.

- Adjoint délégué Patrick JACQUET
- Membres : Florence PETRONE

**- Commission des travaux.**

- Adjoint délégué : Lionel BANDI
- Membres : Stéphanie MEVOLHON, Patrick JACQUET, Florence PETRONE, Frédéric LHUILLIER, Thierry MACAIRE

**- Commission Du Cimetière :**

- Adjoint délégué : Lionel BANDI
- Membres : Corinne SIRUGUE, Patrick JACQUET, Stéphanie GAY

**- Commission des Finances.**

- Le Maire : Stéphanie MEVOLHON
- Membres : Patrick JACQUET, Corinne SIRUGUE, Lionel BANDI, Jean-Claude GUENEAU, Cécile AMIOT

**- Commission de la Zone de Détente.**

- Adjoint délégué : Lionel BANDI
- Membres : Patrick JACQUET, Thierry MACAIRE, Frédéric LHUILLIER, Stéphanie GAY, Myriam MOREAU, Jean-Claude GUENEAU

**- Commission des Fêtes et Manifestations.**

- Adjoint délégué Patrick JACQUET
- Membres : Stéphanie MEVOLHON, Frédéric LHUILLIER, Virginie BEGIN, Myriam MOREAU, Lionel BANDI, Stéphanie GAY, Nathalie GUENEAU (Membre extérieure)

**- Commission des affaires agricoles,**

- Adjoint délégué : Patrick JACQUET
- Membres : Lionel BANDI, Jean-Claude GUENEAU, Myriam MOREAU

**-Commission Aménagement et cadre de vie**

- Adjoint délégué : Corinne SIRUGUE
- Membres : Stéphanie MEVOLHON, Florence PETRONE, Virginie BEGIN, Thierry MACAIRE, Stéphanie GAY, Cécile AMIOT, Lionel BANDI, Jean-Claude GUENEAU

**- Commission du Personnel.**

- Adjoint délégué : Corinne SIRUGUE
- Membres : Stéphanie MEVOLHON, Patrick JACQUET, Virginie BEGIN, Myriam MOREAU

**- Commission Affaires sociales :**

- Adjoint délégué : Corinne SIRUGUE
- Membres : Stéphanie GAY, Lionel BANDI, Virginie BEGIN

**-Commission de révision des listes électorales :**

Commission composée de 3 personnes :

- Conformément aux dispositions en vigueur, il s'agit de la personne située après les adjoints sur le tableau, en fonction du nombre de vote à l'élection municipale : PETRONE Florence
- Le Maire doit proposer, pour les deux autres membres :

- 3 personnes, habitant à Esbarres dont 1 personne sera nommée par la Préfecture
  - 2 personnes, habitant à Esbarres dont 1 personne nommée par Le Tribunal de Grande Instance.
- Le Maire indique que ces propositions seront faites lors d'un prochain conseil municipal.

### **III – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS**

Le Maire indique qu'il y a lieu d'établir une liste de 24 personnes, administrés imposés aux différentes taxes locales, appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Le Maire est membre de droit.

Le directeur départemental ou régional des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Une liste est proposée au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette liste à l'unanimité. Elle sera transmise aux services des Finances Publiques.

### **IV- VOTE DU TAUX DES TAXES**

Le Maire indique qu'il convient d'actualiser le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Concernant la Taxe d'habitation, la réglementation ne permet plus aux communes de voter le taux. Le Gouvernement décide de reverser la même somme que l'année dernière soit 54 660€.

Après avoir pris connaissance des documents transmis par les services fiscaux et selon les bases fixées pour cette année, le produit attendu s'élève à 138 766€.

Un tableau de simulations a également été transmis à chaque conseiller. Ces simulations ont été validées par Madame la Trésorière. Trois scénarios sont proposés : maintien des taux, augmentation de 1%, augmentation de 2%.

Un large débat s'engage.

Un conseiller fait remarquer que même s'il y a augmentation, il faut bien veiller à la valeur locative des biens. Valeur qui ne dépend absolument pas de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation de 1%.

Les taux seront donc les suivants :

- Taxe habitation 7,85 % (54 660€)
- Taxe Foncière bâti 17.96% (108 070€)
- Taxe Foncière non bâti 30.64% (32 084€)

Soit un produit fiscal prévisible de 194 814€

Comparaison est faite par rapport à 2019, le produit total représentait alors 195 034€

### **V – DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 500€
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 1000 €
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

### **V- ZONE DE DETENTE**

Suite à la crise sanitaire liée au Covid , la zone de détente n'a pas pu ouvrir au 1<sup>er</sup> Mai 2020

A ce jour, autorisation nous est faite, de ré-ouvrir cette zone en respectant quelques prescriptions sanitaires.

En conséquence, l'agent communal procèdera à la désinfection du bloc sanitaire tous les matins (sauf le week-end). Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition ainsi que du désinfectant. Il sera demandé aux personnes, se servant des sanitaires, de désinfecter les lieux après utilisation.

Une information leur sera faite selon laquelle, tout abus ou disparition des produits mis à disposition, engendrera la fermeture définitive du bloc sanitaire.

La Maire indique qu'il y a lieu de délibérer sur l'ouverture de la zone de détente au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 et la proratisation des tarifs de location. (Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Octobre 2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **VI- POINT LOGEMENT ANCIENNE ECOLE MATERNELLE**

La crise sanitaire a mis en pause le projet de réhabilitation du logement située au-dessus de l'ancienne école maternelle.

Afin de faire redémarrer le projet, Le Maire et les adjoints ont rencontré Mr CARMINATI, du cabinet d'architecte BEC le 04 Juin 2020.

Les entreprises ont été choisies suite à l'appel d'offre. La commune va procéder à l'envoi des «mises au point de marché »

La prochaine étape consistera à procéder à la réunion de coordination afin de démarrer les travaux.

Les travaux pourraient éventuellement débuter en Juillet ou en Septembre.

## **V- INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire porte à la connaissance des élus.

- Une subvention est accordée par le Conseil Départemental pour les travaux en vue du traitement des eaux pluviales Grand Chemin de Charrey (RD20).  
Montant de la dépense : 5 990 € HT  
Montant de la subvention attribuée (50%) : 2 995€ HT
- Une subvention est accordée au SICECO par le Conseil Départemental en vue des travaux de renforcement du poste électrique situé Rue de Fangy.  
Montant de la dépense 12 916.25€ HT  
Montant de la subvention 10 333€ HT
- Dans le cadre des lois NOTré et MAPTAM, Dijon Métropole a souhaité reprendre en propriété et en gestion l'ensemble des 145km de routes départementales de son secteur.  
Suite à ce transfert de compétence, l'organisation actuelle des Agences Territoriales Côte d'Or a été révisée par Le Département. Dorénavant, c'est l'agence territoriale Cote d'Or de Plaine de Saône située à Mirebeau-sur-Bèze qui sera notre interlocuteur.
- Le Département nous informe que, suite à l'assouplissement de la mesure d'abaissement de la vitesse maximale de 90km/h à 80km/h (loi du 01 juillet 2018) par le Gouvernement, Le Président du Département, Mr SAUVADET, a décidé de repasser 1000 km de réseau départemental à 90 Km/h. Un observatoire départemental de la sécurité routière accompagnera ce retour à 90km/h et permettra d'effectuer une évaluation objective de l'impact de ce relèvement de la vitesse maximale.
- Une enquête est lancée par la Communauté de communes Rives de Saône, en partenariat avec la CAF, afin de mieux connaître les besoins et les attentes des habitants en matière de services aux familles. Enquête réalisée par ENEIS by KPMG  
Le questionnaire reste entièrement anonyme et la confidentialité des réponses est garantie.  
Lien informatique : [https://admin.kpmgsurvey.kpmg.fr/SurveyServer/s/SPL\\_Enquetes/EF-CCRS-Enquetehabitants/questionnaire.htm](https://admin.kpmgsurvey.kpmg.fr/SurveyServer/s/SPL_Enquetes/EF-CCRS-Enquetehabitants/questionnaire.htm)
- La société SCOPELEC nous informe du dépôt de la Déclaration Préalable nécessaire à la mise en place de l'armoire fibre, à l'entrée du village Route Départementale D20

- Le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint Patrick JACQUET et le 2<sup>ème</sup> Adjoint Corinne SIRUGUE, ont rencontré l'Adjudant-Chef BACH et le nouveau référent de la gendarmerie de Saint Jean de Losne pour la commune.
- Suite à une information de Rose Espoir, le défi des 10 000 soutiens gorges est reporté. Une réunion aura lieu le 26 Juin à 18h afin de maintenir ou non la marche.
- Les masques commandés par le biais de la Communauté de communes seront distribués le Samedi 13 Juin de 9h à 13h à la salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40